

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.163

L'An deux Mille Quatorze, le 6 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie-José DAUZIDOU représentée par M. Patrick MARENGO
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. Bernard GIRAUD
M. Yannick PAVON représenté par Mme Florence DEAU
Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme Dominique BERGEROT

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Madame Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : LEGS DE MONSIEUR BERNARD CRESTO - REFUS DE LA VILLE DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. Philippe CAU

VOTE : UNANIMITE

Par testament sous forme olographe, en date du 14 janvier 1999, Monsieur Bernard CRESTO, décédé le 26 septembre 2013, a institué la Ville de ROYAN comme légataire de l'ensemble des biens lui appartenant en l'échange d'une concession perpétuelle.

Or, par un courrier en date du 21 juin 2014, Monsieur Pierre CRESTO, fils de Monsieur Bernard CRESTO, a indiqué à la Ville que son père avait fait l'objet d'une incinération et que ses cendres avaient été dispersées au jardin des souvenirs de MONTUSSAN (Gironde).

Compte-tenu de l'impossibilité pour la Ville de ROYAN de répondre aux conditions testamentaires posées par Monsieur Bernard CRESTO, il est proposé au Conseil Municipal de refuser le legs de Monsieur CRESTO et de notifier cette renonciation à Maître CROQUET, Notaire à AMBARES (Gironde) en charge de la succession.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) notamment l'article L.2242-1,
- Vu le testament olographe rédigé par Monsieur Bernard CRESTO,
- Vu le courrier de Monsieur Pierre CRESTO du 21 juin 2014,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de refuser le legs formulé par Monsieur Bernard CRESTO.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à notifier ce refus à Maître CROQUET, Notaire à AMBARES (Gironde) en charge de la succession.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 novembre 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

Pierre CRESTO
Résidence la Marguerite Bât.D
5, Avenue Sainte-Euphémie
13380 PLAN-DE-CUQUES
Tél : 04-91-05-77-47

Plan de Cuques, le 21 juin 2014

Référence : 2014 511 HTET
Succession de CRESTO Bernard
Lettre R.A.R.

À l'attention du Chef de Service de l'Etat Civil
Hôtel de Ville de Royan
80, avenue de Pontaillac
17200 ROYAN

Madame,

Le mois dernier, vous avez reçu une copie du testament de mon père Bernard CRESTO, adressée par Maître CROQUET, notaire à Ambarès (33), où il est stipulé qu'il lègue la totalité de ses biens matériels et financiers à la mairie de Royan **en contrepartie** d'une place au cimetière de la ville dans une concession à perpétuité.

Aussi, suite à notre entretien téléphonique du mercredi 18 juin 2014, je vous fait parvenir la copie de l'acte de décès de mon père Bernard CRESTO et celle de la demande de crémation accompagnée de la mention « je désire que les cendres soient dispersées au jardin du souvenir de Montussan (33) », demande effectuée par mon frère François CRESTO le 27 septembre 2013. Il faut savoir que nous étions dans l'impossibilité de connaître ses dernières volontés, mon père ayant rompu tout contact pendant 25 ans.

Ainsi, au regard de ces nouveaux documents, la contrepartie de ce testament ne peut plus être honorée par la Mairie de Royan. En effet, les cendres de mon père ayant été dispersées, il est impossible de lui offrir une sépulture.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pierre CRESTO



P.J : - copie de l'acte de décès de mon père
- copie de la demande de crémation



MAIRIE DE BORDEAUX

Acte de décès
Copie Intégrale

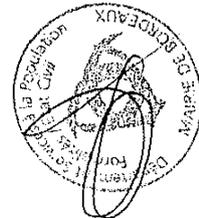
Acte de décès n°991/4

Bernard, Michel, Félix CRESTO

Le vingt-six septembre deux mil treize, à neuf heures, est ----
décédé 15 à 35, rue Claude Boucher, Bernard, Michel, Félix ----
CRESTO, domicilié à Carbon-Blanc (Gironde), les jardins ----
d'Ombeline, 24 rue Racine, né à PARIS 14 (Paris) le 06 ----
septembre 1934, retraité, fils de Emile, Michel CRESTO et de --
Marie, Thérèse MOREAU, décédés, divorcé de Claude VANNIER. ----
---- Dressé le 02 octobre 2013, à 12 heures 47 minutes, sur la
déclaration de Patrick MAZÉ, âgé de 53 ans, assistant ----
funéraire, exerçant à Bordeaux (Gironde), 81, cours d'Albret, -
qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous,
Sakina KACI, fonctionnaire territoriale, Officier de l'Etat ---
Civil par délégation du Maire. -----

Copie délivrée selon procédé informatisé
A BORDEAUX, le 07 octobre 2013

L'officier de l'état civil



CREMATORIUM de MONTUSSAN
EURL CDM
4 Route de La Loubère
33450 MONTUSSAN
Tél 05 56 72 59 83
Fax 05 56 72 59 87

DEMANDE DE CREMATION

Je soussigné(e) Monsieur François CRESTO
demeurant 57 bis chemin de Orage 33450 SAINT LOUBES
ayant qualité pour pouvoir aux funérailles, sollicite l'autorisation de crémation à Montussan du corps de :
Monsieur Bernard CRESTO degré de parenté Père
né(e) le 06/09/1934 à PARIS 14^{ème}
décédé(e) le 25/03/2013 à BORDEAUX
domicilié(e) Les jardins d'Ouelbreine à CARBON-BLANC

Je certifie sur l'honneur ne pas agir contrairement aux dernières volontés du défunt.

Je joins à la demande l'expression de la dernière volonté du défunt (facultatif).

- Je m'engage à prendre en charge les frais en résultant et garantis expressément l'administration du parc cimetière contre toute réclamation pouvant survenir du fait de cette crémation, dont je prends l'entière responsabilité.

Je désire que les cendres soient :

- dispersées au jardin du souvenir. de MONTUSSAN
- Inhumées, sans urne, au carré non personnalisé.

- déposées avec l'urne que j'ai choisie dans le colobarium du parc cimetière avec décaction d'une Case pour _____ ans

Je désire que l'urne me soit remise pour être déposée :

- dans une sépulture de famille.
- dans un colobarium extérieur.

Fait à AMBARÈS le 27/09/2013

Cachet des Pompes Funèbres

(signaturé)

FUNERAIRES EURL F.F.P.E.
B. QUINTANA
91 rue Edmond Paulet - 33440 AMBARES
TEL : 05 56 77 55 60 - Fax : 05 56 36 90 31
Siret 352 650 127 00015

Bon pour accord
01/10/2013



L'attention de la famille est attirée sur le fait que lorsque le défunt était porteur d'une prothèse contenant les